

Analyses 2010



**Lituanie : une histoire de
transitions et de défis
Devenir acteur de son histoire**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Lituanie : une histoire de transitions et de défis

Devenir acteur de son histoire

L'année 2010 est une année importante pour le peuple lituanien. Il s'agit du vingtième anniversaire du rétablissement de l'indépendance de leur pays.

La Lituanie est une nation qui a pu survivre à plusieurs occupations durant le vingtième siècle, notamment presque 50 ans d'occupation soviétique. Entre 1940 et 1990, le pays a perdu environ le tiers de ses habitants. Le tissu social de la nation a pâti très fortement de cette situation.

Réunis à Vilnius, Lituanie, en septembre 2010 nous avons, membres des Commissions Justice et Paix d'Europe¹, eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes d'âges et d'origines très divers, représentant une grande variété d'expériences et de perspectives. Ils ont donné un aperçu des difficultés que la Lituanie a eu à affronter dans sa lutte pour l'indépendance et des défis qui demeurent en raison de son passé douloureux.

La Lituanie, une leçon de courage pour toute l'Europe

Les témoins rencontrés ont partagé avec nous les différentes façons dont leur peuple s'est opposé et a résisté à l'occupant nazi et soviétique. Nous avons entendu des récits de sacrifices personnels émanant de témoins directs et compris les valeurs qui motivaient les gens à risquer leur vie pour la liberté et les droits humains. La foi chrétienne d'une grande partie de la population ainsi qu'une identité culturelle solide semblent avoir été des moteurs importants ayant nourri ce courage. L'Église catholique, acteur de la société civile, a été un soutien à de nombreuses initiatives.

Quel travail de mémoire et de reconstruction collective du passé ? Pour quel avenir ?

Aujourd'hui nous assistons à une situation double : la jeunesse lituanienne ne semble pas connaître le vécu de ses parents. Il existe parmi eux plutôt un sentiment d'impuissance lié à la situation économique actuelle et au manque de confiance dans les institutions de l'État (plus particulièrement le parlement) : leur préoccupation est plutôt liée à l'incertitude quant à leur futur.

Ceux ayant vécu les moments d'occupation et les graves violations des droits humains les accompagnant, se souviennent et continuent même à garder une rancœur vis-à-vis des Russes et Allemands. Si une partie de la société actuelle souffre du passé, comment peut-elle sereinement se tourner vers le futur ?

Les cicatrices du passé sont encore perceptibles dans la société lituanienne et le manque de justice peut être un obstacle à la réconciliation. Ils y a des efforts politiques mis en place pour traiter la question des injustices du passé à travers les processus de restitution des biens (les occupants menaient des politiques de confiscation). Il nous semble que ce sont des efforts à ne pas sous-estimer car ils témoignent d'une volonté de reconnaître les victimes des injustices. Mais il est nécessaire de prendre des mesures permettant de s'assurer que ce sont ceux qui ont le plus souffert qui bénéficient de ce processus.

¹ Justice et Paix Europe est un réseau européen regroupant aujourd'hui 31 commissions nationales.

Par ailleurs, face au contexte actuel, force nous est de reconnaître que dans une période de crise économique mondiale et de ressources financières limitées, il est souvent difficile de choisir entre payer pour les dommages du passé et investir pour l'avenir.

Arrêtons-nous un instant sur ce chiffre : en 6 mois, le revenu moyen a diminué de 15% !

Nous tenons aussi à souligner qu'il est impossible de réparer toutes les injustices par des compensations matérielles et financières. L'expérience d'autres pays européens a montré que la question de la reconnaissance et de la responsabilité est fondamentale pour construire un avenir nouveau.

Or, il existe un contraste entre, d'un côté la condamnation non équivoque des crimes nazis et les efforts déployés pour que les coupables assument la responsabilité de leurs actes, et de l'autre, le silence international entourant les crimes contre l'humanité perpétrés par l'URSS. La vérité et la justice continuent d'être refusées à de nombreuses personnes et les processus de renouveau et de reconstruction des relations sociales sont hypothéqués lorsque ceux qui sont coupables de violences et d'injustices demeurent au pouvoir.

Les questions de vérité, justice et mémoire sont étroitement liées

« Nous ne réclamons pas de rétribution mais la vérité historique » nous dit un des témoins rencontrés.

Regarder en face les questions difficiles surgies du passé, comme celle de la collaboration, demande du courage. Le mémorial de Paneriai dédié aux victimes de l'occupation nazie (1941-1944)², montre les efforts engagés pour concilier la pluralité des mémoires et des identités en un même lieu.

Il nous semble nécessaire de réfléchir au sens de la justice : un député lituanien nous dit que la justice et la paix ne vont pas forcément main dans la main et qu'aborder les injustices du passé peut réveiller de vieilles blessures. Mais peut-on oublier le passé ? Nous soulignons quant à nous que le travail de mémoires (que nous mettons volontairement au pluriel) présenté comme invitation au dialogue, peut aider à créer les espaces où les personnes ayant des points de vue différents peuvent partager leurs expériences et faire un travail de guérison.

Nous souhaitons attirer ici l'attention sur l'importance du pardon dans le processus de réconciliation. Le pardon peut libérer des blessures du passé. Bien que le pardon soit une expérience personnelle et spirituelle et pas un sujet sur lequel on peut légiférer, il y a beaucoup de choses que la société en général, dont l'Église, comme acteur de la société civile, peuvent faire pour créer les conditions qui peuvent permettre au pardon d'advenir.

Les migrations : entre histoire et défi

La question des migrations est un sujet important pour la société lituanienne. Caractéristique ancienne de l'histoire lituanienne, la phase actuelle de l'émigration économique (nous assistons à une fuite des cerveaux : les jeunes qualifiés partent « tenter leur chance » ailleurs) est à la fois une chance et un défi pour la société lituanienne. Le développement de la liberté de circulation à travers l'Europe est certes positif mais il est tout aussi important de créer les conditions sociales, politiques et économiques adéquates pour permettre à ceux qui le souhaitent de rester dans leur pays.

2 Selon la revue « Alliances », magazine juif sur internet, avant la Seconde guerre mondiale, près de 220.000 juifs vivaient en Lituanie. 95% d'entre eux ont péri dans l'Holocauste.

Transition et construction européenne

La Lituanie est membre de l'Union européenne depuis 2004. Cependant, son cas illustre encore aujourd'hui la scission/tension culturelle entre les pays de l'Est et de l'Ouest. Il semble que le poids du passé joue un rôle dans la différence culturelle entre nous pays européens. Les lituaniens expliquent en partie cela par la définition différente donnée au concept de « liberté » : alors qu'ils ont mené une « guerre pour la liberté » pour sauvegarder des valeurs culturelles, telle que leur foi ; ils assistent à ce qu'ils craignent être une perte de valeurs de la part de nos pays occidentaux.

Les expériences vécues tout au long de l'histoire par le peuple lituanien peuvent nous aider à mener ensemble (méthodologie de l'échange de l'expérience) une réflexion sur le sens du mot liberté et sur les responsabilités qui en découlent. La liberté ne peut être atteinte d'un coup. Elle est le résultat d'un processus continu. Les menaces qui pèsent sur la liberté peuvent revêtir divers visages : elles peuvent être militaires, morales, politiques, sociales, économiques. Tous, à travers l'Europe, nous nous devons être vigilants face à ce qui, sous des formes diverses, menace la liberté.

Vytautas Landsbergis, premier Président du Parlement élu le 11 Mars 1990 et aujourd'hui parlementaire européen nous dit : « il faut devenir acteur et non plus seulement observateur de notre histoire ».

La Lituanie est un pays en transition. Mais vers où ? L'histoire de la Lituanie fait partie de notre histoire européenne et la connaissance du passé est importante pour chacun des citoyens européens : il s'agit d'un défi dans la construction d'un avenir meilleur pour l'ensemble de l'Europe.

Axelle Fischer
Secrétaire générale de la Commission Justice et Paix,
Novembre 2010.